

Exemple de simulation de financement :

Pas de souci !

Je vous fais une simulation gratuite et rapide :
on combine un **PTZ⁽²⁾** de **20 260 €***
le prêt **Action Logement** à **1 %⁽²⁾** de **30 000 €***
puis le **prêt principal** de **51 040 €***
pour compléter.

Sérieux, c'est aussi simple ?
Et ça représente combien par mois ?

446,55 €* par mois
donc c'est quasiment
le loyer que vous
versez aujourd'hui
mais en **devenant propriétaire !**

Vous êtes un couple avec 2 enfants, et vous avez les frais de notaire en apport soit 6 745 €*

Oui, et on a craqué sur un appart à 101 300 €*
... On aimerait savoir si c'est faisable !



➡ DÉCOUVREZ GRATUITEMENT VOTRE CAPACITÉ D'ACHAT EN PROFITANT DE SIMULATIONS RÉALISÉES SUR PLACE AVEC NOTRE PARTENAIRE IN & FI CRÉDITS.

(*) Lot 422801 de 82 m² à Saint-Étienne. Sous réserve de conclusion d'un compromis de vente pour l'acquisition de sa 1^{re} résidence principale entre le 13/01/2026 et le 28/02/2026 et réitération de la vente dans les délais stipulés au contrat de réservation et sous réserve d'obtention des prêts aux conditions suivantes : Votre 4 pièces à 446,55 €/ mois ! Lot 422801 de 82 m² à Saint-Étienne. Sous réserve de conclusion d'un contrat de réservation pour l'acquisition de sa 1^{re} résidence principale entre le 13/01/2026 et le 28/02/2026 et réitération de la vente dans les délais stipulés au contrat de réservation et sous réserve d'obtention des prêts aux conditions suivantes. Cette simulation est communiquée à titre informatif ; elle est établie sur la base de taux moyens du marché constatés au 13/01/2026 pour diverses situations comparables. Cette présentation indicative ne constitue en aucun cas une offre commerciale de financement et n'a aucune valeur contractuelle. Exemple de financement établi par In&Fi Crédits pour Alliadé Habitat, pour l'acquisition d'une résidence principale d'un montant de 101 300 € TTC (hors frais) avec un apport personnel de 6 745 € (frais de notaire, frais de garantie et frais de dossier éventuels). L'opération est réalisée en zone BI, par un couple avec deux enfants dont le revenu fiscal de référence N-2 est de 42 000 €, susceptible de bénéficier d'un PTZ sous réserve du respect des articles L.31-10-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation et R.31-10-1 et suivants du CCH relatif aux conditions d'application du PTZ. Cet achat est réalisé au moyen de 3 prêts : d'une part grâce à un Prêt à Taux Zéro d'un montant de 20 260 € d'une durée de 20 ans ; prêt amortissable à taux fixe. Mensualités de 5,91 € pendant 8 ans (assurance comprise), puis 146,60 € pendant 12 ans (assurance comprise). Coût total 1601,40 € (dont assurance). La cotisation d'assurance est de 0,25 % l'an du capital emprunté pour un capital assuré à 100 %. TAEG : 0,56 %, d'autre part grâce à

un prêt Action Logement d'un montant de 30 000 € d'une durée de 25 ans ; prêt amortissable à taux fixe. Mensualités de 121,81 € pendant 25 ans (assurance comprise). Coût total 7468 € (dont assurance). La cotisation d'assurance est de 0,25 % l'an du capital emprunté pour un capital assuré à 100 %. TAEG = 1,92%. Enfin grâce à un prêt principal d'un montant de 51 040 € d'une durée de 25 ans ; prêt amortissable à taux fixe pendant toute la durée du contrat. Mensualités de 327,15 € pendant 8 ans (assurance comprise), puis 186,35 € pendant 12 ans, puis 332,95 € pendant 5 ans. Coût total 29 703,24 € (intérêts et assurance compris). La cotisation d'assurance est de 0,25 % l'an du capital emprunté pour un capital assuré à 100 %. TAEG = 4,49%. L'assurance est une assurance décès, perte totale et irréversible d'autonomie et incapacité de travail pour un emprunteur âgé de moins de 35 ans à la date de l'offre. La mensualité globale lissée sera de 446,55 € pendant 25 ans. L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention d'un prêt et si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit lui rembourser les sommes versées (article L.312-5 du code de la consommation). Aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. Simulations faites sans tenir compte d'éventuels frais de dossiers bancaires. La société AQUEUDUCS COURTAGE, exerce l'activité d'intermédiaire en opérations bancaires et service de paiement, SARL au capital de 15 100 euros, dont le siège social est situé 1 avenue Jean Bergeron, 69290 CRAPONNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 829 637 164, et inscrite à l'Orias sous le numéro 17 003 449.